

Arrêté Municipal n°2026-37- Commune de Belvédère Campomoro



Objet : Arrêté municipal portant levée d'interdiction de baignade en raison d'une pollution bactériologique

Le maire de la Commune de Belvédère Campomoro ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales en ses articles L2212-1 et suivants et L2213-23

Vu le Code de la Santé Publique en ses articles L1332-1 et suivants, D1332-1 et suivants et L1337-1 et suivants

Considérant les derniers résultats des prélèvements effectués par l'ARS

Considérant qu'il appartient au Maire de prendre toutes les mesures utiles et nécessaires en matière de salubrité publique.

ARRETE :

Article 1 :

La baignade est autorisée sur la plage de Campomoro.

Article 2 :

Le présent arrêté sera affiché en mairie ainsi que sur le site internet de la commune

Article 3 :

L'ampliation du présent arrêté est transmise à Monsieur le Sous-Préfet et à l'ARS

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Pau à compter de sa publication et de sa notification au représentant de l'Etat dans le département.

Fait à Campomoro, le 25 juin 2026

Le maire

Don Georges SIMEONI


pour le maire et par délégation
Le deuxième adjoint
Julien JAUSSERAND